



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 14 décembre 2023

PROCES-VERBAL

En l'an 2023, le jeudi 14 décembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni sous la Présidence du Maire de la commune de Moncontour, en présence de 3 adjoints et des Conseillers Municipaux suivants :

Nombre de présents :

M. Edouard RENAUD – M. Louis ZAGAROLI - M. Jean-Jacques HOULLIER – Mme Marylène PETIT - Mme Martine COLOMBET – Mme Nadia JUILLET – Mme Anne PEUVERGNE - M. Bruno SOUCHARD - M. France POIREAU – Mme Katia GUILLOT - M. Jean-Claude BOUILLAULT - M. Franck JOSEPH-THEODORE – M. Arnaud GIANANTI -

Etaient également présents :

Conseillers Consultatifs : Mme Corinne LORIN – Mme Amandine BRIAND – - Mme Roseline PINEAU - M. Mickaël GUILLOT –

Presse : Thérèse RINUIT

Nombre de pouvoirs : 2 (M. Alexandre ROULON donne pouvoir à Mme Katia GUILLOT – M. Nicolas TURQUOIS donne pouvoir à E. RENAUD)

Absents excusés : M. Jean-Michel JAULIN -

Edouard RENAUD, Maire, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures.

Désignation d'un Secrétaire de séance : Marylène PETIT

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 octobre 2023.

ORDRE DU JOUR

- *Contrat assurance statutaire du personnel CNP 2024 – Agents CNRACL*
- *Convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre la commune de Moncontour et la SOREGIES*
- *Participation aux frais de scolarité et de restauration d'un enfant scolarisé en classe ULIS à Saint-Jean-de-Sauves*
- *Décision modificative*
- *Location terrain communal ZH 77 Moncontour – Signature d'un bail avec le SCEA de Thouary*
- *Convention de mise à disposition de locaux (France Services) au profit du département de la Vienne*
- *Décisions du Maire*
- *Questions diverses*

Contrat assurance statutaire du personnel CNP 2024 – Agents CNRACL

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la collectivité est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P.) pour répondre à ses obligations statutaires vis-à-vis des agents de la collectivité, affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et prend fin le 31 décembre 2024.

Le taux de la prime est fixé à 5.31%. (2023 : 5.31%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les conditions générales du contrat CNP version 2024 pour les agents de la collectivité affiliés à la C.N.R.A.C.L. (maintien du taux de prise en charge des charges patronales à 44%).

Pour information :

Coût 2022	14 387.16 €	Taux 5.31%
Coût 2021	13 363.76 €	Taux 5.20%

Convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre la commune de Moncontour et la Sorégies

Présenté par Edouard RENAUD

La SOREGIES met ses compétences et ses moyens au bénéfice des habitants de la commune, afin d'effectuer une opération d'intérêt général, qui a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de la fin d'année.

La convention stipule que le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter de sa signature, précisant expressément la valorisation pour le Mécène évalué à 4944 € pour la campagne de pose et dépose des guirlandes lumineuses.

Le Conseil Municipal est favorable à la signature de la convention de Mécénat concourant la mise en valeur du patrimoine.

Participation aux frais de scolarité et de restauration d'un enfant scolarisé en classe ULIS à Saint-Jean-de-Sauves

Présenté par Edouard RENAUD

Vu l'article L.212-8 du Code de l'Education modifié par la Loi n°2005-157 du 23 février 2005, selon lequel « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Considérant que la commune de résidence des élèves est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans le cas où la première n'a pas la capacité d'accueillir les élèves sur son propre territoire.

Durant l'année scolaire 2022/2023, un enfant domicilié à Moncontour a fréquenté la classe spécialisée (ULIS) de Saint-Jean-de-Sauves.

La Commune de Saint-Jean-de-Sauves demande une participation aux frais de scolarité et de restauration pour cet enfant accueilli en classe ULIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer aux frais de fonctionnement de l'école et de cantine pour cet enfant scolarisé en ULIS à raison de 627 € pour l'année scolaire 2022/2023 (conformément à l'article R 212-21 du code de l'éducation).

Décision modificatives

Présenté par Louis ZAGAROLI

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur une décision modificative concernant :

- Epannage sur parcelles des boues issue du curage du lac : devis RTL d'un montant de 73 260 €

Les sommes seront prises sur l'opération non réalisée :

- acquisition divers terrains : 20 000 €
- Streetpark : 13 060 €
- Sanitaire module : 40 200 €

Le Conseil Municipal est favorable à cette décision modificative en votant les crédits ci-dessus.

Location terrain communal ZH 77 Moncontour – Signature d'un bail avec le SCEA de Thouary

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur le Maire informe de la location d'un terrain cadastré ZH 77 appartenant à la commune au SCEA de Thouary.

Il convient donc d'établir un bail de petites parcelles entre la Commune de Moncontour et M. Damien LANDREAU membre du SCEA de Thouary.

Ce bail est consenti pour une année à compter du 1^{er} janvier 2023 et reconduit tacitement d'année en année.

Le loyer est fixé à 41,50 €. Le montant de chaque terme sera déterminé compte tenu de la variation de l'indice national des fermages défini par arrêté ministériel chaque année.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte les termes du bail et autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail.

Convention de mise à disposition de locaux (France Services) au profit du département de la Vienne :

Présenté par Edouard RENAUD

Les permanences de l'assistante sociale sont assurées le jeudi matin tous les 15 jours ainsi que les permanences de conseiller numérique le mardi après-midi chaque semaine et ponctuellement sur réservation dans les locaux de France-Services.

A cet effet et afin de simplifier les démarches administratives entre les deux parties, le Conseil Départemental propose de regrouper les permanences au sein d'une convention unique.

Il convient d'établir une nouvelle convention entre le Département de la Vienne et la Commune de Moncontour afin de définir les modalités d'occupation de ce bureau.

La mise à disposition est consentie et acceptée gracieusement pour une durée initiale d'une année à compter du 1^{er} janvier 2024 qui se renouvellera par tacite reconduction par période d'un an dans la limite de 5 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention unique entre le Département de la Vienne et la Commune de Moncontour.

Décisions du maire :

Présenté par Louis ZAGAROLI

- ◆ 1 – Virement de crédit pour le règlement de la facture du chauffe-eau de Saint-Chartres.
- ◆ 2 – Virement de crédit pour comptabiliser le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agricultures

Questions diverses :

- 1 – Terrain Mme RICHARD : fixer RDV pour proposition de moins de 7 €/m²
- 2- Zone d'Accélération en Energies Renouvelables (ZAER) → faire commission
- 3 – Goûter de Noël à la cantine le 21 décembre au matin
- 4– Père Noël école le vendredi 22 décembre après-midi
- 5 – Paniers de Noël Aînés 4 communes : distribution entre Noël et le 1^{er} de l'an
A prendre à la Coop le 27 décembre.
- 6 - Mise en place d'une montre connectée à France-Services pour la sécurité et l'incivilité auprès des agents d'accueil : alerte vers la gendarmerie et la mairie pendant les heures d'ouvertures, abonnement gratuit pendant 2 ans.
- 7 – mairie fermée le 26/12/2023 (astreinte Florence) et 02/01/2024 (astreinte Marylène)
- 8 – Installation ordinateur au service technique avec connexion internet
- 9 – vœux Commune le samedi 13 janvier à 18 heures à la SP
- 10 – Projet construction Club House : attendre modification des plans. Une rencontre aura lieu avec les présidents d'associations.
- 11 – Projet relamping en LED du stade : attendre devis. Ce projet est dans le cadre de l'atterrissage de nuit de l'hélicoptère du SAMU.

TOUR DE TABLE :

Jean-Jacques HOULLIER : Une visite de l'état des routes et chemins a été programmée, attendre devis voirie et débernage à effectuer pour le budget 2024.

Nadia JUILLET : Nadia Juillet prévoit de rencontrer Edipublic pour un devis (agenda et Momestou).

Jean-Claude BOUILLAUT : Jean-Claude Bouillault demande à récupérer les fientes de pigeons dans des sacs plastiques et profiter des engins de l'entreprise ROBERT pour les descendre. Déjà l'entreprise BODET l'avait réclamée lors d'une précédente intervention car c'est vraiment sale. M. BOUILLAUT demande que l'escalier (3 marches) conduisant de la coursive au beffroi soit réparé avant l'intervention des ouvriers pour éviter tout accident, en plus, il n'y a pas de main courante pour se tenir, les marches actuelles sont vraiment trop dangereuses pour y faire des aller-retours nombreux pendant une période de travaux.

Bruno SOUCHARD : Le montant des dons du Téléthon s'élève à 2500 €.

Roseline PINEAU : Les illuminations et les décorations sur les ponts sont très jolies.

Edouard RENAUD clôt la séance à 21h30.

Fait à Moncontour, le 17 janvier 2024

Le Maire,
Edouard RENAUD



